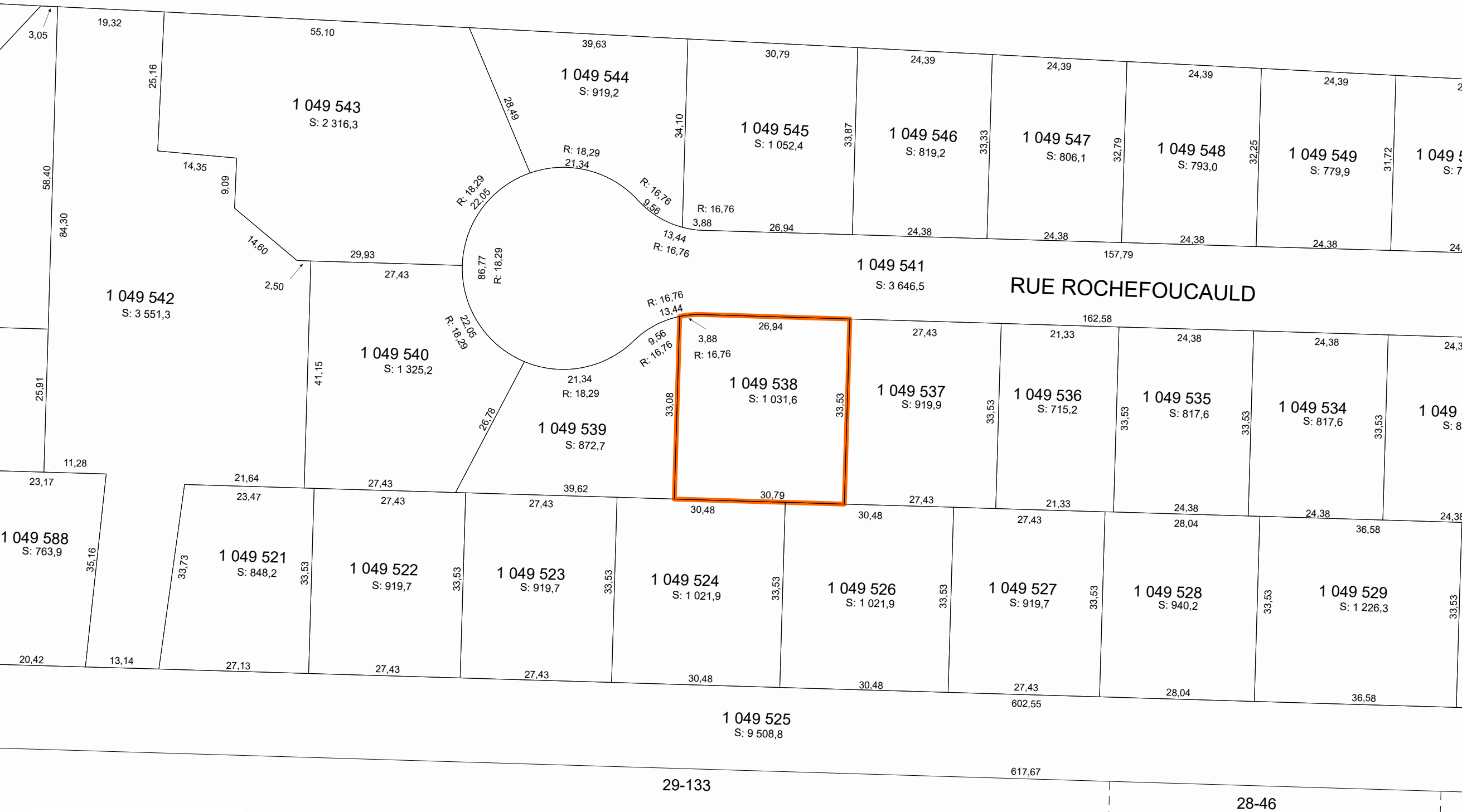




28-46

Ce plan a été reconstitué le 1 mai 2004.

Il est certifié conforme à l'original en vertu des dispositions de l'article 21.4 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c.C-1).